

Centres français de recherche à l'étranger : demande de prolongation de mobilité pour les chercheurs CNRS

Le dossier de mobilité doit comprendre :

- un bilan scientifique de la présence à l'étranger
- un projet justifiant la prolongation
- une publication significative (ouvrage, chapitre d'ouvrage, article dans une revue internationale dotée d'un comité de lecture ou monographie scientifique) relative au projet en cours de réalisation
- un CV à jour
- une lettre d'intention
- une lettre d'accord du directeur(rice) de l'USR ou de l'UMI

Le dossier complet doit être adressé, par courriel, au plus tard le **10 février 2020**, à Sylvie Démurger (DAS Europe et international – sylvie.demurger@cnrs-dir.fr) ainsi qu'à Diane Bami (Adjointe DAS et responsable de la coopération internationale – diane.bami@cnrs-dir.fr).